SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet - Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss **75703 PARIS Cedex 13**

2: 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Point ministériel Coronavirus 4 mai 2020

Un point d'information et d'échange sous forme d'audioconférence a eu lieu ce lundi 4 mai 2020 matin entre les autorités ministérielles de Bercy (Gérald Darmanin, Olivier Dussopt, la SG du Ministère) et les fédérations syndicales.

En introduction, Gérald Darmanin a rappelé que le Premier Ministre s'exprimera devant le Sénat cet après-midi. Il peut encore y avoir des annonces dans les prochaines heures.

Olivier Dussopt:

- L'évolution de la situation sanitaire reste le critère majeur qui déterminera les modalités de la reprise.
- Permettre un retour au travail présentiel le plus important possible sous réserve du respect des bonnes conditions sanitaires.
- Priorité affirmée du télétravail chaque fois que ce sera possible et pertinent.
- Poursuivre l'investissement en équipements informatiques pour qu'au-delà de la crise, le télétravail continue sa progression. Le nouveau décret sur le télétravail a été signé.
- Conditions d'accueil sur les sites : l'intégralité des bâtiments vont être rouverts. Des mesures d'aménagement sont prises. Des salles de réunions vont être converties en espaces de travail (desserrement). On travaille aussi sur les flux, le nettoyage, les sens de circulation des agents.
- Les chefs de service mettront en place les horaires décalés pour étaler les arrivées et départs des agents.
- Trajets domicile-travail (IDF, grandes métropoles): dès le 11 mai un forfait annuel « mobilités durables » à 200 euros sera proposé aux agents pour favoriser l'usage du vélo et du covoiturage.
- Garde d'enfants : à partir du 1^{er} juin, les agents ne pourront plus utiliser les ASA si les écoles ou crèches sont en capacité d'accueillir des enfants. S'il n'y a pas de possibilité de garde, il faudra fournir des justificatifs. Si les agents souhaitent garder leurs enfants malgré les possibilités d'accueil offertes, ils auront recours aux congés annuels. On s'aligne sur les dispositifs applicables dans le secteur privé.
- Restauration collective : des repas froids seront proposés dans les bâtiments rouverts. La prise en charge des frais de repas sous forme d'indemnité de mission, là où la restauration collective n'est pas possible, sera maintenue.
- Refonte générale des collectifs de travail : la place du télétravail va changer dans l'organisation future. Les agents seront informés et consultés à ce sujet.

Les 7 sujets identifiés sur lesquels on travaille sont : restauration collective ; transports (problématique particulière de l'IDF); garde d'enfants; adaptation des locaux; équipements individuels (masques: stocks et distribution) ; télétravail ; accueil du public.

Voici quelles ont été les principales demandes portées par les fédérations syndicales :

- Quelle mise à disposition de masques par l'administration ? Notamment pour les agents utilisant les transports en commun. Le coût va être important pour chaque agent. Quelle prise en charge?
- Demande de personnels en renfort.
- Maintien de la rémunération intégrale des nerconnels de l'AGRAF (restauration collective)

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss 75703 PARIS Cedex 13

2: 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



- Repousser la reprise en présentiel si les conditions ne sont pas prêtes le 11 mai.
- Injonctions paradoxales : restez chez vous / venez travailler.
- Demande de reconnaissance du Coronavirus comme maladie professionnelle.
- Tests : qu'est-ce qui est prévu pour tester les agents ?
- Transports en commun : c'est le lieu majeur de circulation du virus.
- Espaces de travail : renoncer aux « open space ».
- Climatisation : son usage sera-t-il autorisé ?
- Accueil du public : généraliser les accueils sur rendez-vous.
- Autoriser les agents à manger dans leur bureau.
- Instaurer le télétravail comme mode ordinaire de fonctionnement.
- La DGCCRF n'a organisé aucun échange avec les organisations syndicales sur ses PRA. C'est grave.
- Quelle tolérance pour les agents arrivant en retard du fait des difficultés de transport ?
- Une prise en charge des indemnités kilométriques serait nécessaire pour les agents qui choisiront de recourir à leur voiture individuelle pour venir travailler

Les réponses du Ministre, du Secrétaire d'Etat, du DGFiP et de la DGDDI ont été les suivantes :

Olivier Dussopt:

- Il n'est pas prévu de modifier les plafonds de jours de congé/RTT à poser fixés par la dernière ordonnance.
- Pour les agents en ASA pour santé fragile : on maintiendra l'ASA pour l'instant.
- Masques : une circulaire est en cours de rédaction pour les différentes administrations. Les préfets seront chargés de coordonner les distributions au moment du déconfinement.
- Climatisation : on travaille sur des projets de climatisation utilisant de l'air neuf et non plus de l'air recyclé.
- Reconnaissance de maladie professionnelle : les arbitrages interministériels ne sont pas encore rendus.
- Tests pour tous les agents : pas à l'ordre du jour pour l'instant.

SG Ministère

- Les questions de climatisation sont assez complexes car les systèmes diffèrent d'un bâtiment à l'autre. On travaille sur le sujet.
- Masques : 1 250 000 masques ont déjà été distribués. Des arbitrages sont en cours sur le type de masque à porter et dans quelles circonstances.
- Les mesures collectives d'aménagement sont pour l'instant à privilégier sur l'usage systématique de masques.

Un nouveau point d'échange avec les fédérations est prévu en principe la semaine prochaine, après le début du déconfinement.

CFTC-Douanes: Sur un autre ton.